



POSTULAT : Demande de rapport sur la planification et la coordination des projets d'accueil préscolaire et parascolaire - Gestion des périodes transitoires

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,**

Les soussignés ont l'honneur de vous soumettre le présent postulat concernant la planification des places d'accueil préscolaire et parascolaire sur notre commune.

Contexte

Notre commune connaît une situation tendue en matière de places d'accueil pour les enfants, tant au niveau préscolaire que parascolaire. Les structures existantes sont manifestement sous-dimensionnées par rapport aux besoins actuels et futurs de la population.

Deux projets majeurs sont en cours de développement :

1. **La transformation du bâtiment du Rosset** (présentée dans le préavis N° 67/2025, crédit d'étude approuvé), destinée à accueillir les enfants de 0 à 4 ans, avec une réalisation prévue en 2026-27. Ce bâtiment héberge actuellement l'APEMS (7-10 ans).
2. **La construction d'un nouveau collège aux Esserpys** avec intégration d'un bâtiment d'accueil parascolaire pour les 7-10 ans (APEMS), dont l'ouverture est actuellement prévue en 2029.

Il convient de relever que le bâtiment actuel des Esserpys, qui accueille aujourd'hui les enfants de 1 à 4 ans ainsi que l'UAPE (4-7 ans), devra être démoli avant la construction du nouveau complexe scolaire.

Demande à la Municipalité

Face à cette situation et aux échéances rapprochées de ces deux projets d'envergure, les soussignés demandent à la Municipalité d'établir un rapport abordant les questions suivantes :

1. Plan de relocalisation pendant les travaux

Qu'est-ce qui est prévu pour la relocalisation des enfants actuellement accueillis au Rosset (APEMS 7-10 ans) pendant la période des travaux de transformation du bâtiment (2026-2027) ? Quelles solutions concrètes sont envisagées ?

2. Stratégie pour l'UAPE (4-7 ans)

Quelle stratégie est prévue à moyen terme pour l'accueil des enfants de 4 à 7 ans (UAPE), actuellement hébergés dans le bâtiment des Esserpys qui devra être démoli avant la

construction du nouveau collège ? Une solution définitive ou temporaire est-elle déjà imaginée ?

3. Coordination des hébergements temporaires

Comment la Municipalité entend-elle coordonner l'hébergement temporaire de l'ensemble des enfants concernés pendant les périodes de travaux de ces deux chantiers majeurs ? Des solutions de relogement temporaire ont-elles été identifiées, évaluées et budgétées ?

4. Calendrier et anticipation

La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place certaines solutions temporaires plus rapidement que nécessaires pour les chantiers, afin d'offrir un soulagement aux familles confrontées au manque actuel de places d'accueil ?

Conclusion

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que les familles de notre commune sont déjà confrontées à un manque chronique de places d'accueil. La coordination de ces deux projets d'envergure nécessite une planification rigoureuse et transparente afin d'éviter toute rupture dans l'offre de service aux familles.

Par ce postulat, les soussignés demandent à la Municipalité d'établir un rapport sur la planification et la coordination de ces projets, incluant un calendrier des phases transitoires et les mesures concrètes prévues pour maintenir un service d'accueil adéquat pendant toute la durée des travaux.

Les soussignés vous remercient de votre attention et vous prient d'approuver ce postulat.



Romanel-sur-Lausanne, le 9 octobre 2025

